

## Prise de position

### **16.315 – Initiative cantonale du canton du Valais**

### **LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme**

(déposée le 16 septembre 2016 au Conseil des Etats)

#### **1. Enjeux**

Le but de cette initiative est que le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales un projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) plus conforme au respect du fédéralisme, notamment de l'article 75 de la Constitution fédérale.

#### **2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse**

La FRI et l'USPI Suisse soutiennent cette initiative.

#### **3. Motifs**

Suite à la première révision de la LAT, un grand nombre de terrains en zone à bâtir doivent être déclassés dès lors qu'ils sont considérés comme surdimensionnés. A titre d'exemple, 75 % des communes du canton de Vaud devront dézoner des parcelles. Dans le canton des Grisons, le parlement et le gouvernement ont demandé aux autorités fédérales une application souple de la LAT afin de tenir compte des spécificités cantonales. Dans le canton du Valais, le déclassement atteint des proportions surréalistes.

La FRI et l'USPI Suisse sont d'avis que la LAT doit respecter davantage l'article 75 de la Constitution fédérale qui prévoit que les cantons sont compétents en matière d'aménagement du territoire, la Confédération devant se limiter à fixer des principes. En effet, l'aménagement du territoire doit tenir compte des particularités locales et ne saurait être unifié au niveau fédéral. Les évolutions démographiques, les développements économiques, de même que la topographie diverge d'un canton à l'autre. Aussi, l'aménagement du territoire doit rester souple et les spécificités locales doivent être prises en compte.

Par conséquent, la FRI et l'USPI Suisse soutiennent cette initiative afin que les cantons retrouvent une marge de manœuvre essentielle dans un domaine où les spécificités locales doivent être respectées, ceci en conformité avec la Constitution fédérale.

Lausanne, le 14 février 2019/-FD/pa

#### **Renseignements complémentaires :**

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42

Frédéric Dovat, secrétaire général de l'USPI Suisse, 058 796 33 71

Thomas Schaumberg, responsable de l'antenne fédérale FRI et USPI Suisse, 058 796 99 59  
(Antenne fédérale FRI/USPI, Kapellenstrasse 14, Case postale, 3001 Berne)